

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6590**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Gestionnaire production incendie accident risques divers (IARD)

Nouvel intitulé : Gestionnaire incendie accident risques divers en courtage d'assurances option production ou option sinistre

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des entreprises de courtages d'assurances et/ou de réassurances - Chambre syndicale des courtiers d'assurances (CSCA) | Président |

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3110 - Cabinets de courtage d'assurances et/ou de réassurances

Code(s) NSF :

313t Instruction de dossiers, traitements de flux et de produits financiers

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Gestionnaire de production IARD est chargé d'établir et d'assurer la mise à jour permanente des dossiers clients sur un plan technique, juridique et administratif. Il doit assurer la relation clientèle par téléphone et par courrier relative à la vie des contrats. Il contribue à la réalisation d'enquêtes ou de statistiques et assure la bonne circulation de l'information en interne. Ses principales activités sont :

- assurer la relation avec les clients en les informant et en les conseillant sur leurs contrats d'assurance ;
- l'interface clients-compagnies en analysant les besoins et les meilleures offres ;
- créer et mettre à jour les contrats en fonction des éléments fournis par le chargé de clientèle ;
- procéder à la tarification ;
- il suit la vie du contrat sur un plan administratif et de gestion.

Le titulaire de la certification est capable de :

- expliquer les éléments juridiques d'un contrat d'assurance : durée, modification, garanties, risques, exclusions, paiement des primes
- rédiger un courrier, faire une synthèse
- sélectionner des produits en fonction de critères déterminés
- interpréter les garanties d'un contrat, lire le paramétrage d'un contrat
- argumenter une offre auprès d'un client et exposer les points forts d'un projet
- répondre à une demande de tarification
- planifier ses activités, vérifier les appels à prime

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le gestionnaire de production IARD est amené à travailler aussi bien dans des structures d'intermédiation en assurances de type TPE ou PME (cabinets de courtage ou agences générales d'assurances) que dans des structures plus importantes de courtage d'assurance et même de compagnies d'assurances.

Les emplois occupés peuvent être :

- gestionnaire de production IARD
- rédacteur production risques particuliers
- rédacteur production risques entreprises

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1401 : Gestion en banque et assurance

Réglementation d'activités :

Le Gestionnaire de production IARD exerçant l'activité d'intermédiation en assurance (art. L 511-1 du code des assurances) doit satisfaire à des conditions d'accès et d'exercice (art L 512-5) fixées par les articles R 512-8 et suivant du code des assurances.

L'arrêté ministériel du 18 février 2008 (art A 512-6 et A 512-7 du code des assurances), publié au JO du 23 février 2008, reconnaît les CQP inscrits au RNCP sous le Code NSF 313 comme permettant de justifier de la capacité professionnelle de niveau I, II et III de l'intermédiation en assurances nécessaire pour exercer en tant qu'intermédiaire d'assurance.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes majeures :

1. gestion de la relation client
2. prise en charge de l'interface clients-compagnies d'assurance
3. création et mise à jour des contrats d'assurance

Pour les 3 composantes, la commission d'évaluation soumet le candidat à une étude de cas portant notamment sur l'identification des problématiques, la présentation commerciale des solutions.

Pour la Validation des Acquis de l'Expérience, les modalités d'évaluation repose sur :

1. le dossier rempli par le candidat ;
2. la grille d'évaluation remplie par la commission d'évaluation ;
3. par l'audition éventuelle du candidat par le Jury de Certification.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUI | NON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|-----|-----|------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | | X | |
| En contrat d'apprentissage | | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | | 100% de professionnels |
| En contrat de professionnalisation | X | | Idem |
| Par candidature individuelle | | X | |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2006 | X | | Idem |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|--|-------------------------------------|
| Texte réglementaire : Articles A 512-6 et A 512-7 du code des assurances. | |

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé certificat de qualification professionnelle Gestionnaire production incendie accident risques divers (IARD) avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014. Autorité responsable : Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Gestionnaire production incendie accident risques divers (IARD)" avec effet au 3 décembre 2015, jusqu'au 3 décembre 2018.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles Enregistrement pour un an, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle « Gestionnaire production incendie accident risques divers (IARD)», avec effet au 7 février 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis la création du CQP « Gestionnaire de production IARD », le Jury de certification s'est réuni 5 fois (06/09/07, 01/10/08, 09/10/08, 16/12/10, 11/07/11) pour le délivrer au total à 17 candidats.

Autres sources d'information :

CSCA, 91, rue Saint-Lazare 75009 Paris www.cscsa.fr - AGEFOS-PME, 187 quai de Valmy 75010 Paris
<http://www.cscsa.fr>

Lieu(x) de certification :

Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances (CSCA)
91, rue Saint -Lazare
75009 PARIS
Tel: 01 48 74 19 12
Fax: 01 42 82 91 10

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IFPASS - Institut de Formation de la Profession de l'Assurance (anciennement Groupe Ecole Nationale d'Assurances)
Paris la Défense 8
20 bis Jardins Boieldieu
92071 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01 47 76 58 70
www.ifpass.fr
LIEU : Paris, Strasbourg, Marseille, Bordeaux
ESA (Ecole Supérieure de l'Assurance)
13, rue Fernand Léger
75020 PARIS
Tél : 01 47 00 17 26

LIEU : Paris
AF2A
64, rue de Miromesnil
75008 PARIS
Tél : 01 56 88 56 00
<http://www.af2a.com/>
LIEU : Paris

Historique de la certification :

Certification suivante : Gestionnaire incendie accident risques divers en courtage d'assurances option production ou option sinistre